



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique spatiale

Question écrite n° 11304

Texte de la question

M. Franck Gilard attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur l'avenir de l'activité de lancement de la base de Kourou. En effet, l'accord pour le lancement de fusées Soyouz, depuis le centre spatial guyanais, devrait être en principe donné lors du prochain conseil de l'Agence spatiale européenne courant mars 2003 et signé avec la Russie en avril. Cet accord, dont Arianespace avait envisagé la signature en 1999 pour y renoncer finalement en raison des coûts de construction d'un nouveau pas de tir, inquiète les personnels de la SNECMA, fabricants des moteurs Ariane. En effet, le contexte mondial de satellite et en particulier le ralentissement du marché des satellites de télécommunications, la concurrence des lanceurs américains avec la fusée Delta IV, ainsi que l'échec du lancement d'Ariane V font craindre le pire en termes d'activité. Il lui demande donc de lui préciser, d'une part, l'intérêt pour la France et l'Europe de cet accord organisant ces tirs et, d'autre part, si un accord financier pour la construction du pas de tir, dont le montant est estimé entre 250 et 300 millions d'euros, a été trouvé avec la Russie. Enfin, quelles mesures seront mises en oeuvre dans le cas de l'aboutissement de ce projet afin de préserver l'activité et les personnels de la SNECMA.

Texte de la réponse

La coopération à long terme avec la Russie dans le domaine des lanceurs est d'un grand intérêt pour l'avenir de l'Europe spatiale. Sa maîtrise des technologies, notamment en matière de lanceurs réutilisables (propulsion, matériaux), partagée avec l'Europe, permettrait des gains financiers et calendaires considérables pour le développement du lanceur du futur successeur d'Ariane. Les autorités russes font de l'installation de Soyouz à Kourou une première étape de la coopération à long terme dans le domaine des lanceurs. La construction à Kourou d'un pas de tir adapté au lanceur Soyouz représente environ 300 millions d'euros, que les entreprises (Arianespace en particulier) ne sont pas en mesure de prendre à leur charge compte tenu de leurs difficultés actuelles. Plusieurs schémas financiers sont à l'étude, dont certains associent l'ESA, mais aucun accord n'a été signé sur ce sujet. Il s'agit bien évidemment d'un point crucial du dossier, et cela d'autant plus que la période présente est difficile pour l'ensemble des acteurs européens du domaine spatial, suite à l'échec du vol 517. En l'état du dossier, les premiers tirs de Soyouz ne pourraient avoir lieu avant la fin de l'année 2005. Les incertitudes qui pèsent sur le financement du projet d'installation de Soyouz à Kourou ne doivent toutefois pas compromettre le démarrage d'une coopération à long terme avec la Russie, mutuellement profitable, notamment dans le domaine de la propulsion, où la SNECMA a un rôle essentiel à jouer. Les décisions stratégiques concernant le secteur des lanceurs, y compris l'installation de Soyouz à Kourou, devraient être prises à la prochaine réunion ministérielle de l'Agence spatiale européenne, fin mai.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11304

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 677

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2546